

Préinscriptions aux activités périscolaires

Restauration scolaire, accueils du matin et du soir, accueils de loisirs (mercredis et vacances scolaires)...
Retrouvez toutes les infos liées à vos inscriptions !



La réservation aux différentes activités périscolaires (restauration scolaire, accueils pré-scolaire et post-scolaire, accueils de loisirs) est OBLIGATOIRE. Sans inscription préalable, les enfants ne seront pas pris en charge.

La réservation préalable aux services périscolaires vaut engagement, donc facturation. Elle a pour but d'organiser les moyens humains et matériels réglementés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Rendez-vous sur l'Espace Citoyens www.espace-citoyens.net/vaureal pour effectuer une réservation, une modification ou une annulation tout au long de l'année.

Il est impératif de respecter les délais suivants :

- Pour la **restauration scolaire**, les **accueils pré-scolaire et post-scolaire** : 24h avant la date et avant midi
- Pour les **accueils de loisirs le mercredi** : au plus tard le lundi précédent, avant midi
- Pour les **accueils de loisirs durant les vacances scolaires** : 15 jours avant le premier jour des vacances pour les inscriptions et une semaine avant le premier jour des vacances pour les annulations.

Contact

Guichet unique

Hôtel de Ville

1 place du Cœur Battant

Tél.: 01 34 24 53 55

guichetunique@mairie-vaureal.fr

Document(s)

[TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE ET ACTIVITES EXTRA ET PERISCOLAIRES \(Applicables à partir du 1er mai 2024\)](#)

[Règlement périscolaires 2024-2025](#)

Liens utiles

[Espace Citoyens de Vauréal](#)